

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	8
Absents	18
Total des votes	46

9. Autres domaines de compétences

9.1 Autres domaines de compétences des communes et EPCI

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du dix-huit 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BINET, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS ; Mme BOURNISIEU,

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CLUZEL, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. SENINCK, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS M. DELONGUEMARE, M. LEMOUCHEL, M. MEAUDE, Mme QUEVAL

PROCURATIONS : M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHEL, M. TIHY à Mme DUHAMEL, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DUCLOS, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. DOUYERE à M. MARIE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. HANGARD

del_0053_2024_Adhésion à Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Risle-Seine

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a mis au cœur de ses préoccupations, depuis plusieurs années, l'offre de santé aux habitants de son territoire. La collectivité a enclenché une démarche volontariste, qui s'est traduite par la construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Pont-Audemer, qui a ouvert ses portes en 2022 (ce dernier compte une vingtaine de professionnels), par l'achat de l'ancienne Maison de santé de Montfort sur Risle, afin de la préserver et de l'agrandir (projet d'agrandissement inscrit au contrat de territoire), par la réalisation de travaux au pôle tertiaire de Quillebeuf sur Seine (où désormais plusieurs professionnels de santé sont installés). Parallèlement, l'État a réaffirmé son implication territoriale par un acte fort, en décidant la reconstruction du centre hospitalier de Pont-Audemer, dont l'ouverture est prévue pour 2026.

Le territoire accueillant un grand nombre de structures et d'acteurs de la santé, la nécessité d'une coordination est rapidement apparue aux professionnels de santé du territoire. Ainsi, un groupe de professionnels de santé a pris l'initiative de formaliser une organisation pluriprofessionnelle permettant de répondre de façon collective aux besoins de santé de la population, appelée **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Risle Seine**. Cette structure souhaite fédérer les professionnels autour de projets concrets, simplifier les échanges entre professionnels et mettre en valeur les compétence de chaque professionnels pour favoriser l'accès des patients à un premier recours proche de chez eux.

En constituant cette association, les professionnels souhaitent créer les conditions favorables pour mieux travailler ensemble au sein du territoire, en assurant une meilleure coordination et en structurant des parcours de santé qui ont du sens pour les professionnels et qui bénéficieront aux patients.

La CPTS Risle Seine couvrant plusieurs territoires inetrcommunaux, il est proposé aux Communautés de communes d'y adhérer si elles le souhaitent et ainsi participer à ce travail de coordination et de maillage du soin mais également échanger et être un relai des actions mise en place.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'Arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-30 du 28 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L1434-12 à L1434-13 du code de la santé publique,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences relevant du groupe suivant :

- *Compétences Facultatives : Santé*

CONSIDERANT la nécessité pour le territoire, de poursuivre le développement d'une offre de santé de qualité, de favoriser la coordination entre les professionnels afin que cette démarche bénéficie aux patients

CONSIDERANT que le territoire de la CCPAVR s'est doté d'outils tels que le PSLA, la maison de santé de Montfort sur Risle, le pôle santé de Quillebeuf sur Seine, dont la coordination sera essentielle dans les années à venir

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Décide,*

- **D'ADHERER** à l'association CPTS Risle Seine et de régler la cotisation annuelle de 100 €
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant,

Pont-Audemer, le 24 juin 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

